



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 3 novembre 2025

DELIBERATION N°101/2025

BUDGET - TARIFS 2026 - BAR DU POLE SUD

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 20

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47) M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

DEL101/2025 (7.10) : Budget - Tarifs 2026 - Bar du Pôle Sud**Rapporteure: Madame Louis**

Une revalorisation du Bar du Pôle Sud de 2% est proposée uniquement sur certains produits afin que la carte reste attractive et cohérente par rapport aux prix d'achat de ces mêmes produits.

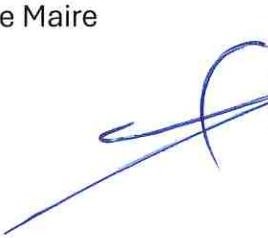
Il est par ailleurs proposé de ne pas augmenter le tarif des boissons sans alcool afin de les favoriser par rapport aux propositions alcoolisées et de répondre aux objectifs de fidélisation et de convivialité avec les familles.

Ceci exposé,**Vu** la revalorisation des tarifs des produits vendus au Bar du Pôle Sud (annexe 12)**Vu** l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 16 octobre 2025.**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les tarifs des produits vendus au Bar du Pôle Sud applicables au 1^{er} janvier 2026.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE